

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1104

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 71 TER

À l'alinéa 7, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.